

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens des conseils d'arrondissement
du 9 décembre 2019 et du 13 janvier 2020 –
Dépôt au conseil d'arrondissement du 10 février 2020**

**Monsieur Stephen Steinwood : 1720, rue du Canal (PIIA)
CA 9 décembre 2019**

Monsieur aimerait comprendre pourquoi les génératrices sont déplacées au niveau du toit alors qu'elles étaient prévues au sous-sol.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Suivi fait par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : des démarches pour rejoindre le citoyen ont été entreprises à plusieurs reprises, sans succès.

**Monsieur Charles Leclair : dangerosité de l'intersection Eleanor et William
CA 13 janvier 2020**

Monsieur explique qu'à l'intersection des rues Eleanor et William, il y a beaucoup de circulation de transit. Il précise également qu'il y a une COOP familiale à proximité avec de nombreux enfants. Il souhaite savoir s'il y a un projet de sécuriser, avec l'implantation de panneaux d'arrêts ou de traverses piétonnes, cette intersection dans un futur proche.

Le maire Dorais répond.

Suivi fait par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Mme Maria De La Vega, ingénieure en circulation à la Division - Mobilité et planification des déplacements a appelé le citoyen, le 24 janvier 2020. Elle lui a expliqué que des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée et d'aménagements temporaires sont planifiés sur la rue William, entre les rues de la Montagne et de l'Inspecteur, au printemps 2020. Elle lui a précisé que l'aménagement comprendra, entre autres, l'élargissement des trottoirs, une piste cyclable sur la rue William et le rétrécissement de la voie de circulation. De plus, l'Arrondissement a demandé à la division des Grands Projets de marquer une traverse piétonne à l'intersection des rues Eleanor et William.

**Monsieur Jeffrey Pocora : déneigement sur le territoire et SRRR
CA 13 janvier 2020**

Monsieur aimerait savoir pourquoi la neige est tout le temps poussée contre les voitures lors du déneigement. Monsieur explique aussi que certains déneigeurs poussent la neige dans les places réservées aux détenteurs de vignettes.

Le conseiller Sauvé répond.

Suivi fait par la Direction des travaux publics : le directeur des travaux publics a communiqué avec le citoyen le 17 janvier dernier. Le citoyen a été informé que le mélange de neige mouillée, de verglas et de grésil, de la fin de semaine du 8 janvier 2020, a laissé une neige lourde et compacte. La baisse de la température a rendu sa manipulation difficile. Suite à cette tempête, la Ville a décrété une opération de ramassage. Il a également été précisé que les opérations de déblaiements ont été effectuées selon les standards habituels de la Ville.

Monsieur Steven Ladouceur : gestion des permis
CA 13 janvier 2020

Monsieur explique qu'il a des problèmes avec le propriétaire des immeubles adjacents à sa propriété. Il aimerait savoir pourquoi l'arrondissement ne se conforme pas à la législation provinciale, comme par exemple l'envoi des lettres de déclaration de travaux à la Régie du bâtiment.

Le maire Dorais répond.

Suivi fait par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : M. Martin Paré, chef de division – Permis et inspections a appelé le citoyen, le 22 janvier 2020. Il lui a confirmé que les demandes de permis de construction émis étaient déclarées et transmises automatiquement à la RBQ par la Ville de Montréal, via le logiciel de permis Oracle. Il lui a également expliqué que le Règlement sur les renseignements relatifs à la réalisation de travaux requérant un permis de construction découle de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celui-ci impose à toutes les municipalités du Québec de transmettre à la RBQ dans les délais prescrits, soit 5 jours suivant la demande de permis, les renseignements relatifs à la réalisation de travaux requérants un permis de construction. Il peut s'agir d'une demande de permis pour une construction neuve, pour une transformation ou pour une rénovation de bâtiment. Il a été répondu au citoyen que la Ville de Montréal respecte ces exigences.
